

Une impression de mépris

Dans le contexte actuel, nombreuses sont les situations qui nous interrogent.

Que cherche le Ministre en ne réunissant toujours pas le groupe de suivi du protocole alors que face au mécontentement de l'ensemble des IA l'urgence s'impose ?

Que cherche le Ministre en proposant un texte modifiant nos missions qui suscite nombre d'interrogations au plus haut niveau du Ministère ?

Que cherche le Ministre qui, en lieu et place des avancées statutaires attendues propose en CTPM un projet de création d'un concours sur titre permettant l'accès au corps des IA sur la base de la licence ?

Que cherche le Ministre qui lance une consultation pour préparer la réforme du lycée, qui nous utilise pour l'animer mais qui ne sollicite pas notre avis d'experts alors qu'en tout état de cause nous serons appelés, une fois adoptée à l'accompagner ?

Que cherche le Ministre qui décide du jour au lendemain de suspendre un collègue de ses fonctions sans faute avérée, hors de toute application de la procédure réglementaire ?

Que cherche le Ministre qui refuse toute concertation sur nos conditions de travail, qui ne veut pas entendre parler de mise à disposition d'un véhicule pour les itinérants que sont les IPR, alors que le rapport d'audit qu'il a lui-même commandité a conclu à l'intérêt de cette attribution notamment pour réaliser des économies budgétaires ?

Que cherche le Ministre, alors qu'il ne se préoccupe pas de la revalorisation de nos carrières, en nous demandant de faire campagne pour augmenter le vivier de recrutement ?

Que cherche le Ministre qui à chacune de nos demandes d'audience nous renvoie vers le Directeur de la DE auprès duquel les questions soulevées ne trouvent pas de réponse ?

Que cherchait le Ministre qui avait décidé de réunir les IA, au cœur des congés de printemps, si ce n'était de nous signifier que nous étions à son service ?

Non décidément, on ne comprend pas ce que cherche le Ministre. Et cela génère, dans le corps de IA IPR, l'impression d'un certain mépris.

Il faudra bien que nous soyons rapidement entendus car si nous sommes de loyaux serviteurs de la République, on ne peut accepter de jouer les utilités !

Aujourd'hui plus que jamais c'est de notre capacité à nous réunir au sein d'une intersyndicale forte et déterminée que réside la possibilité de faire entendre notre voix, cette voix forte des IA qui n'accepteront pas d'être de simples « bons petits soldats » appliquant sans discernement les injonctions du moment !

Le secrétaire général



www.syndicat-ia.fr

Sommaire

Compte-rendu :

Rencontre avec Frédéric Reiss p 2

CAN du SIA : 21 mars 2009 p 3

Limogeage d'un collègue p 4

Projet de modification du décret p 6

Image du corps :

Concours de recrutement p 7

Admissibilités : session 2009 p 8

Questions en débat⁽¹⁾:

Instaurer la confiance pour changer l'école p 12

Le thermomètre pédagogue p 14

Quel « gay savoir » pour le 3e millénaire p 17

L'école en danger : laquelle ? P 18

Bulletin d'adhésion p 20

(1) libres propos pour alimenter la réflexion du syndicat

Rencontre avec Frédéric REISS

Dans le cadre du suivi des relations du SIA avec les parlementaires, une délégation était reçue ce mardi 17 mars à 18h, par Frédéric Reiss, député du Bas-Rhin, chargé des questions d'éducation au sein du groupe UMP.

Nous rappelons à notre interlocuteur que l'absence du SIA – qu'il a lui-même fortement regretté – lors des négociations du protocole a pesé lourd dans les résultats. Ce texte, très insuffisant, tarde à être appliqué. Le nombre des « déçus du protocole » devient très important parmi les IA.

Nous observons également l'aberration de la modulation de l'ICA alors qu'il est prévu pour les hauts fonctionnaires une rémunération indemnitaire à deux volets : une indemnité de charges administratives égale pour tous et une indemnité de performance différenciée. Différenciation à laquelle le SIA n'est pas opposé mais sur des critères explicites et négociés.

Concernant la voiture de fonction, les conclusions de l'audit diligenté par le ministère sont claires : l'attribution d'un véhicule loué en crédit bail est la solution la moins onéreuse à partir de 9000Kms/an, ce qui est le cas de l'immense majorité des IA IPR.

Le silence du ministère sur cette question est d'autant plus incompréhensible en cette période de RGPP et de plan de relance dans le secteur automobile.

F. Reiss pense que le blocage tient probablement plus à des considérations de statut. La voiture de fonction paraît un avantage en nature à forte charge symbolique, alors que pour nous, il s'agit simplement d'un outil de travail. F. Reiss demandera le rapport d'audit pour s'appuyer sur ce document pour étayer son intervention.

Sur la question d'accès à l'échelle C pour les Inspecteurs d'Académie, absent du protocole, cette avancée refusée aboutit à une dévalorisation des fonctions d'inspecteur des professeurs de lycée et collège, et donc des missions du service public d'Education. C'est un dossier sur lequel notre interlocuteur se propose également d'intervenir.

Nous évoquons ensuite le projet particulièrement surprenant et aberrant de création d'un concours de recrutement « sur titre » d'IA-IPR au niveau de la licence alors même que le ministre a décidé que le master serait exigé des lauréats du CAPES. Cette incohérence stupéfie notre interlocuteur, à qui nous remettons le projet de décret qui a été soumis à l'avis du CTPM.

Ce projet vise à régulariser la situation des « inspecteurs de l'Académie de Paris » groupe dans lequel l'absence de statut permettait d'intégrer des personnes ayant rendu des services aux gouvernements notamment au sein de cabinets ministériels (ou même parfois comme ministre...). Cette forme de régularisation « a minima » du point de vue des titres universitaires et de l'expertise pédagogique est in-

convenante et attente à la crédibilité et à la dignité des Inspecteurs d'Académie. Sur cette question qui n'est pas mineure, nous demandons à F. Reiss d'intervenir pour éviter que ce décret ne voie le jour.

Enfin les conditions du limogeage d'un collègue DSDEN sont présentées à notre interlocuteur : procédure de suspension, ce qui suggère une faute professionnelle (ou pénale), puis retrait d'emploi, ce qui relève du pouvoir discrétionnaire du Ministre. Or il ne peut y avoir double procédure ; cet état de fait devrait être, sanctionné par la juridiction administrative.

Nous faisons part à notre interlocuteur de notre étonnement devant ce qui nous paraît être une faute de gestion commise par une autorité qui dans de telles circonstances – retrait d'emploi d'un haut fonctionnaire - devrait être irréprochable en droit.

Nous lui rappelons que nous intervenons pour préserver les intérêts de notre collègue qui paraît avoir dans cette affaire joué un rôle de « fusible » et nous souhaitons par notre action éviter également des procédures administratives de cette nature dans l'avenir.

L'entretien avec Frédéric Reiss qui connaît bien l'Education Nationale pour avoir exercé pendant toute sa carrière – jusqu'à son élection récente – comme professeur de mathématiques, s'est déroulé dans un excellent climat et nous convenons d'un suivi attentif de l'ensemble des dossiers évoqués.

La délégation du SIA

M. Pinçon, R. Prosperini, J.P. Sollier

L'ICA, ça ne coûte pas tant que ça !

Augmentation de l'ICA (toujours attendue) soit un coût mensuel pour l'état de :

$$1000 \text{ IPR} \times 66 \text{ euros} = 66 \text{ 000 } \text{€}$$

5 départs en retraite non remplacés, soit une économie mensuelle de :

$$5 \times 9000 \text{ euros (charges comprises)} = 45 \text{ 000 } \text{€}$$

L'ICA ne coûte donc en réalité que 21 000 euros par mois soit 252 000 € par an.

Certes toute dépense contribue à l'endettement de l'état mais avec un bouclier fiscal (458 000 000) près de deux mille fois plus coûteux que notre augmentation d'ICA, on est en droit de se demander qui contribue le plus à vider les caisses de l'Etat !

Alors, arrêtons de culpabiliser, nous, les loyaux fonctionnaires qui devons montrer l'exemple ! Arrêtons d'avancer l'argument de la crise économique pour justifier l'obole qui nous a été accordée... et toujours pas payée !

CAN du SIA : 21 mars 2009

La CAN s'est réunie le samedi 21 mars au lycée Henri IV de 10h à 17h.

Etaient présents : Claude Dietrich ; Claude Desfray ; Jean Pascal Gans ; Jean Marie Haillant ; Sylvie Lay ; Yves Peuziat ; Robert Prosperini ; Jean Pierre Sollier ; Michèle Vinel.

Etaient excusés : Olivier Calais ; Paquita Crémont ; Didier Mestejanot ; Michel Pinçon.

SUIVI DU PROTOCOLE

Pour faire passer de 8 à 6 ans, le délai d'accès à la hors classe, il faut modifier le texte statutaire du corps des IA. Modifier un décret demande au moins 4 mois de procédures. Nous sommes au mois de mars, le projet de décret n'est toujours pas élaboré. Or quand on veut on peut puisque le ministère a su s'empresse de créer un concours sur titres à Bac+3 en proposant, dès le 2 mars, une modification de notre décret statutaire.

Le texte sur nos missions, acté dans le protocole d'accord signé par le SNIAIPR et le SIEN-UNSA, a été soumis à l'inspection générale qui l'a rejeté. Il a été depuis réécrit. A ce jour les premiers concernés, nous, n'en avons toujours pas connaissance. De même le groupe censé suivre la mise en œuvre du protocole - auquel le SIA avait obtenu du DE d'être intégré - n'a toujours pas été réuni. Face à cette situation, la CAN décide :

- de mobiliser les correspondants académiques sur la question de la mise en œuvre du protocole en vue d'impulser une action académique. Robert P. se charge de rédiger un texte qui nous sera soumis pour correction ;
- de contacter le SNIAIPR pour envisager une réaction nationale commune.

JOURNÉE DU MINISTRE

Renseignement sera pris pour savoir si l'ensemble du corps est réuni, toutes fonctions confondues. Nous listons toutes les questions qui pourraient être posées à cette occasion. Elles seront retravaillées en prenant en compte l'évolution du contexte.

La CAN retient l'idée de rencontrer Richard Descoings chargé de mission sur la réforme du lycée. Le ministère oublie notre expertise interne au système. La consultation ne concerne que les enseignants, les élèves, les familles, les chefs d'établissement mais pas les inspecteurs (!) qu'on a sollicités en revanche pour animer les réunions de consultation. Un débat s'engage: quel baccalauréat, quels enseignements....? Le SIA défend l'idée que le bac doit rester le premier diplôme universitaire et doit permettre d'accéder à l'université sans examen complémentaire. Sylvie L. s'occupe de mettre nos réflexions sur papier ; les échanges se poursuivront par courriel.

FORMATION DES IA IPR

La prochaine promotion sera formée sur une seule année. La formation commencera dès la réussite au concours au mois de mai 2009 et s'organisera à l'ESEN et en académie. Durant la prochaine année scolaire, les stagiaires auront 3 fois une semaine de regroupement à l'ESEN. La formation passe de 110 à 70 jours.

CAPN DU MOUVEMENT (16 AVRIL ET 16 JUIN 2009)

Le SIA a fait un courrier au SNIAIPR lui demandant de s'associer à notre demande de prise en compte des ascendants dans les critères de mutation, en laissant cependant la priorité aux enfants et conjoints. A ce jour nous n'avons pas de réponse.

Les membres de la CAN échangent sur les différentes demandes de mutation dont ils ont eu connaissance. Il s'agit de repérer les cas les plus épineux afin de les traiter en amont de la CAPN.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Le SIA a informé l'ensemble des correspondants académiques de la situation de notre collègue IA DSDEN. Ce dernier, après avoir été dans un premier temps suspendu de ses fonctions, a été réintégré dans son corps d'origine « *dans l'intérêt du service* » selon l'expression figurant au JO.

Robert P. a pris contact avec la DE qui a confirmé que le collègue n'avait pas commis de faute professionnelle en conséquence il n'aurait pas dû être suspendu. Le SIA a contacté le collègue pour lui apporter le soutien nécessaire. La situation est délicate car le ministère lui a interdit de s'exprimer sur l'affaire. Nous lui avons rappelé qu'il serait en droit de demander la tenue d'un conseil de discipline, ceci lui permettrait d'avoir accès à son dossier afin de pouvoir faire la preuve qu'il ne porte aucune responsabilité dans la situation de rentrée du département.

Le cas de ce collègue pose un problème plus large qui nous inquiète, c'est le mode de gestion et de pilotage du ministère qui vise uniquement à ce que ses personnels du haut encadrement soient de « bons petits soldats », le petit doigt sur la couture sans possibilité d'initiative intelligente. Nos collègues DSDEN sont très exposés et subissent de forte pression du ministère notamment : sur les résultats des évaluations de CM2, sur mise en place des stages d'anglais, sur le SMA..... Pour éclairer la situation voici ce qu'à bout d'argument un de nos collègues DSDEN a fini par dire à ses chefs d'établissement : « *faites le pour moi* ». L'intérêt des élèves ou du système éducatif (!?) ne suffit plus à convaincre !

La CAN décide qu'un communiqué de presse sera publié.

Un autre cas montre qu'on est rentré dans un système de gestion très particulier : celui d'un collègue

interdit de hors classe depuis plusieurs années en raison de son mandat d'élu. Cette année, il a été enfin mis, grâce à l'insistance du SIA, sur la maquette du tableau de la Hors classe mais il n'a toujours pas été promu. Au-delà de ce cas particulier, deux questions se posent :

- celle du mérite. Pour le SIA, cette notion devrait être utilisée pour un accès à l'échelle C, dans la mesure où l'échelle B a été créée pour rectifier l'oubli de revalorisation dont a fait l'objet notre corps ;
- celle des critères définissant le mérite qui doivent être clairs, précis et transparents.

TRÉSORERIE ET SUIVI DES ADHÉSIONS

Un point est fait sur la trésorerie et nos partenaires publicitaires. La CASDEN souhaiterait que son logo figure sur notre site ; nous allons rencontrer le responsable de la communication pour négocier le montant de ce service.

Décision est prise d'envoyer à chaque correspondant académique un tableau Excel récapitulant l'état des adhésions et leur historique.

ORGANISATION NATIONALE ET ACADÉMIQUE DU SIA

Une répartition de notre décharge nous semble difficile compte tenu de nos fonctions. Elle reste attribuée à un secrétaire administratif.

Claude Dietrich devient correspondante académique de Lille et prend en charge l'organisation des relations entre les instances nationales du SIA et les correspondants académiques. Elle et Claude Desfray deviennent membres du bureau et secrétaires généraux adjoints en remplacement d'Olivier Calais et Paquita Crémont qui ont souhaité passer la main.

RELATIONS AU SEIN DE LA FSU.

Notre proximité avec la FSU nous a permis d'avoir rapidement un contact avec tous les commissaires paritaires des syndicats de la FSU siégeant au CTPM, pour leur donner un argumentaire face au projet du concours sur titre. Ainsi, tous les syndicats de la FSU ont voté contre le texte. Parmi les organisations syndicales d'enseignants, seul le SGEN a voté avec l'administration.

Notre déclaration commune (SIA et SNIAIPR), en ligne sur le site, ne suffira pas à empêcher la modification du décret permettant la création d'un concours sur titre au niveau licence. C'est pourquoi, mandat est donné à Robert P. pour contacter Jean François Leborgne en vue de lancer une pétition commune pour s'opposer à ce qui est une dévalorisation de notre corps.

La CAN du SIA

Limogeage d'un collègue

Avant de se voir retirer son emploi, notre collègue DSDEN du Rhône a fait l'objet d'un arrêté de suspension, procédure prévue à l'article 30 du statut de la Fonction Publique.

Le SIA, syndicat des Inspecteurs d'Académie s'est inquiété de cette mesure.

D'une part, il constate que le Ministre n'a pas respecté la réglementation. En effet la procédure de suspension oblige l'autorité administrative à saisir la commission disciplinaire, au moins dans un premier temps une information de ses membres aurait été de bon aloi.

D'autre part, il s'étonne de paroles prononcées, à propos de la gestion défectueuse dans le Rhône et d'une situation qui serait à redresser. Le SIA rappelle que le premier responsable de la gestion des moyens dans une académie est le Recteur. Effectivement la situation des remplacements dans le premier degré est désastreuse en cette année scolaire dans ce département.

Mais le collègue ayant pris ses fonctions après la rentrée scolaire, il ne peut être tenu pour responsable de cette situation nuisible à la scolarité des élèves. Par contre, le Recteur d'Académie, sous l'autorité duquel s'est préparée cette rentrée 2008 est pleinement responsable. Nous ne comprenons donc pas pourquoi une faute professionnelle pourrait être re-

prochée à notre collègue par son Recteur et le Ministre. En pareil cas, on attendrait, à l'inverse, d'un recteur qu'il soutienne son subordonné qui a fait la preuve de ses capacités professionnelles pendant de longues années, dans plusieurs départements, dans ces mêmes fonctions.

Si la commission administrative paritaire nationale avait été réunie en formation disciplinaire, conformément à la réglementation, nul doute, que ce collègue aurait été blanchi des reproches qui lui étaient adressés et rétabli dans son honneur et ses droits, car il n'a commis aucune faute professionnelle qui seule peut justifier une suspension. L'administration a outrepassé ses droits.

Le SIA, en liaison directe avec notre collègue, examinera, s'il le souhaite, toutes les voies de recours possibles. Nous tenons à l'assurer de notre soutien moral dans ce moment où il est victime d'une mesure inique.

Les hauts fonctionnaires de l'Education nationale, dans le contexte actuel tendu, sont confrontés à des situations difficiles à gérer. Pour qu'ils puissent travailler en toute loyauté, dans la sérénité, nous demandons instamment au Ministre que les procédures administratives réglementaires soient strictement respectées afin de garantir leurs droits.

La CAN du SIA

Voici deux articles parvenus au SIA par le service de presse de la FSU et qui rend compte de la complexité dans laquelle se trouve actuellement nos collègues DSDEN.

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DOIT QUITTER SES FONCTIONS

Arrivé en octobre à la tête des services départementaux de l'Education nationale, Jacques Aubry a été convoqué au ministère, où on lui a signifié qu'on souhaitait son départ. « On m'a signifié que j'étais démis de ma fonction ». Sobrement, Jacques Aubry confirme une « fuite » dont Le Progrès a eu connaissance hier après-midi. L'inspecteur d'académie du Rhône a été convoqué mardi dernier au ministère de l'Education nationale. Ce jour-là, le directeur de l'encadrement Roger Chudeau lui aurait fait part oralement d'une décision qui n'est pas encore actée par décret. « On ne m'a pas donné les griefs retenus contre moi, si ce n'est que j'aurais perdu la confiance du recteur », précise le haut fonctionnaire. « J'attends de recevoir une note écrite, mais j'ai cessé de me rendre au bureau ». Dans son logement de fonction, au dernier étage du bâtiment de l'inspection, Jacques Aubry songe déjà à se mettre en quête d'un appartement...

Après 21 ans de responsabilités au sein de l'administration, la sanction le surprend. « J'ai fait mon travail loyalement, en respectant les instructions du ministère, et en ne comptant pas mon temps » affirme-t-il. Jacques Aubry, 62 ans, a été nommé à la tête des services de l'Education nationale du département en octobre 2008. Le Rhône, vu l'importance de ses effectifs scolaires (1) et la place de la métropole lyonnaise, est attribué à des fonctionnaires en fin de carrière, et qui donnent satisfaction. Interrogés sur le départ précipité de l'inspecteur, les services du ministère de l'Education nationale ont répondu « qu'ils n'avaient rien à dire sur le sujet » en renvoyant la balle au rectorat de Lyon. sollicitée en fin d'après-midi, cette administration n'a pas rappelé.

Plusieurs hypothèses peuvent éclairer le départ précipité de l'inspecteur. D'abord le problème des remplacements non assurés qui aurait provoqué des récriminations des élus.

« Mais je n'ai pas de baguette magique » se défend Jacques Aubry, dont la dotation, en termes de postes enseignants, est fixée par le rectorat. Ensuite, la question du service minimum d'accueil les jours de grève : l'inspecteur aurait été sommé d'être plus zélé vis-à-vis des communes (comme Lyon) rechignant à assurer ce service.

L'accueil des deux ans est le troisième point épineux : pour faire baisser ce taux, l'inspection académique a dans un premier temps prévu de fermer des classes de maternelle... puis est revenue sur cette décision sur pression du Conseil général et du ministère, inquiet des protestations des familles. La relation de M. Aubry avec les syndicats est également évoquée, bien que celle-ci n'ait pas été plus difficile qu'avec son prédécesseur. En revanche, de source interne, les rapports avec le recteur Roland

Debbasch ne semblaient pas des plus cordiaux... Toujours est-il que la mise sur la touche de l'inspecteur rappelle un précédent. En mars 2007, le recteur de l'académie de Lyon Alain Morvan avait été limogé par le ministère, laissant la place à Roland Debbasch, beaucoup plus proche de la ligne gouvernementale.

Muriel Florin

« Le Progrès de Lyon »

(1) Près de 340 000 élèves dont 182 000 écoliers, directement sous la responsabilité de l'inspection.

L'INSPECTION ACADÉMIQUE A LA TÊTE QUI TOURNE

En l'espace de quelques mois, trois personnes se seront succédé à la direction de l'inspection académique du Rhône. Arrivé à ce poste mi-octobre, Jacques Aubry, 62 ans, a reçu vendredi du ministère un arrêté le suspendant de ses fonctions dès ce matin, « dans l'intérêt du service ». Une sanction brutale et rarissime, intervenue pour des raisons encore inconnues. « On ne m'a pas donné les griefs retenus contre moi, si ce n'est que j'aurais perdu la confiance du recteur [Roland Debbasch] », a indiqué dans les colonnes du Progrès, vendredi, l'inspecteur d'académie qui, selon certains représentants syndicaux, aurait déjà été affecté à un poste de proviseur adjoint dans un lycée lyonnais.

« J'ai fait mon travail loyalement, en respectant les consignes du ministère », ajoute Jacques Aubry, dont la sanction n'a pas manqué de faire réagir l'ancien recteur de l'académie de Lyon Alain Morvan, également limogé en 2007 pour s'être opposé à l'ouverture du lycée musulman Al-Kindi. « Je connais bien Jacques Aubry. Qu'un grand professionnel comme lui, d'une loyauté à toute épreuve, soit démis de ses fonctions par des médiocres me scandalise. Dans notre pays, nous n'avons plus besoin de fonctionnaires qui ont une personnalité, mais de gens qui font partie de la meute. Et Jacques Aubry n'est pas un courtisan », s'est-il indigné hier.

Très discret depuis son arrivée à Lyon, l'inspecteur d'académie avait commencé, ces dernières semaines, à s'exprimer davantage, notamment auprès des médias. Dans un entretien accordé à 20 Minutes le 9 février, il était même allé jusqu'à avouer ses difficultés à convaincre les maires du département à accueillir les enfants dans les écoles les jours de grève. « Je n'avais pas les moyens de remplir mes obligations de remplacement [des maîtres absents], mais je demandais aux élus d'assurer la continuité du service », avait indiqué Jacques Aubry, confronté depuis son arrivée à une importante fronde des parents et enseignants contre les réformes Darcos. « Il paye peut-être cette mobilisation », a pour sa part réagi le syndicat enseignant SNUipp, également surpris par la nouvelle. Le rectorat de Lyon est depuis vendredi injoignable sur cette affaire.

Elisa Frisullo

www.20minutes.fr

Projet de modification du décret statutaire du corps des IA-IPR

Le comité technique paritaire ministériel (CTPM) se réunissait le lundi 2 mars pour examiner un projet de décret portant sur, d'une part, l'intégration des Inspecteurs de l'Académie de Paris (22 personnes) et, d'autre part, sur l'instauration d'un concours de recrutement sur titres d'IA-IPR.

Le projet de modification du décret statutaire du corps des IA-IPR tel qu'il est présenté aujourd'hui nous interroge.

Certes, dans les considérants, il est précisé qu'il s'agit de régulariser la situation spécifique d'une catégorie de personnel – les inspecteurs de l'Académie de Paris – dont l'assise statutaire n'est pas assurée. Mais, étrangement, il est également indiqué que non seulement on régularise cette situation mais qu'on la pérennise par une nouvelle voie de recrutement et c'est bien là que le bât blesse car au moins deux types de problèmes se posent.

UN PROBLÈME D'AUTORITÉ ET DE CRÉDIBILITÉ

Ainsi, désormais, si ce décret était adopté, il y aurait des IA recrutés au niveau licence qui auraient pour mission l'inspection pédagogique et la vérification du niveau de connaissances et de compétences des professeurs de niveau master, ce qui nous étonne. Quelle autorité scientifique ? Quelle crédibilité pour ces inspecteurs ?

Et quelle efficacité dans leurs missions d'inspection devant des personnels enseignants dont le niveau pourrait les conduire à être les formateurs de leurs inspecteurs !

Aujourd'hui, plus encore que par le passé, l'Éducation Nationale a besoin d'évaluateurs efficaces pour influencer sur la pédagogie des enseignants. On se demande alors pourquoi vouloir recruter des IA à ce niveau – licence – dès lors qu'il existe un corps d'inspecteurs dont le recrutement est pour l'heure fixé à ce niveau : les IEN.

UN PROBLÈME D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Dans une période où l'on veut promouvoir la réussite de tous les élèves, il importe de nommer des inspecteurs qui ont fait leurs preuves dans l'exercice du métier d'enseignant et de formateur. L'expérience requise par le texte qui est proposé est extrêmement imprécise et n'offre aucune garantie de compétence pédagogique.

UN PROBLÈME DE CONFORMITÉ AVEC LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

D'un côté les exigences s'accroissent en matière de niveau universitaire pour le recrutement des professeurs et des inspecteurs et de l'autre on crée un qua-

trième voie d'accès au corps des IA-IPR « a minima » et...dérogatoire.

Il y a donc une rupture d'égalité qui nous paraît incompatible avec le statut des IA-IPR.

CONCLUSION

Bien loin de diversifier de façon positive le recrutement des IA, ce projet de décret apparaît comme un texte destiné à institutionnaliser ce qu'il faut bien appeler une forme de « favoritisme » destiné à permettre de « recaser » des personnels « bien en cour » dont les compétences et le mérite ne sont pas à l'évidence clairement identifiés.

Le SIA porte une appréciation tout à fait négative sur un texte qui n'est pas opportun et affirme nettement que si une quatrième voie d'accès au corps des IA-IPR devait être instituée par la biais d'un recrutement sur titre, elle ne devrait l'être que sur la base d'un niveau universitaire équivalent à celui du concours et d'un niveau de compétence professionnelle dûment précisé, s'agissant de personnels aux parcours extrêmement variés.

Le secrétaire général

Le projet de texte et la déclaration commune sont consultables dans la rubrique actualité sur le site du SIA : www.syndicat-ia.fr

Donner son avis en CTPM ne suffit pas !

Le SIA note une réelle ouverture du SNIAIPR depuis l'élection de son nouveau bureau. Ceci nous a permis de faire une déclaration commune en CTPM (comité technique paritaire ministériel) pour s'opposer à la création d'un concours sur titre d'entrée dans le corps au niveau licence.

Pour autant, cela ne suffira pas à bloquer cette création, cette instance n'ayant qu'un rôle consultatif.

Lors de ce CTPM, le SNIAIPR et le SIA, ont su s'opposer d'une même voix à ce texte. Souhaitons que cette unité se poursuive et permette de contrecarrer tout projet de dévalorisation du corps des IA-IPR.

Ces nouvelles relations offrent l'opportunité de recréer une intersyndicale, qui par le passé a fait preuve d'efficacité.

Robert Prosperini contactera Jean François Leborgne à ce sujet.

Concours de recrutement

ACADEMIE	CONCOURS IA-IPR		CONCOURS IEN	
	INSCRITS 2008	INSCRITS 2009	INSCRITS 2008	INSCRITS 2009
AIX-MARSEILLE	10	8	47	34
AMIENS	9	17	23	26
BESANCON	6	6	9	11
BORDEAUX	11	21	31	36
CAEN	5	9	8	29
CLERMONT-FERRAND	6	4	20	23
CORSE	3	4	10	9
CRETEIL	19	15	78	93
DIJON	7	5	16	18
GRENOBLE	16	22	23	29
GUADELOUPE	5	3	14	33
GUYANE	2	6	15	15
LILLE	12	12	63	97
LIMOGES	4	7	9	16
LYON	9	10	29	27
MARTINIQUE	4	4	14	19
MAYOTTE		3		3
MONTPELLIER	2	6	31	41
NOUVELLE CALEDONIE		1		11
NANCY-METZ	3	5	31	34
NANTES	10	12	29	28
NICE	7	7	27	31
ORLEANS-TOURS	10	13	47	42
PARIS	24	21	32	45
POITIERS	10	9	19	16
POLYNESIE FRANCAISE	4	3	13	11
REIMS	9	5	27	28
RENNES	10	11	19	35
REUNION	15	9	40	32
ROUEN	12	6	17	23
STRASBOURG	2	8	21	16
TOULOUSE	13	8	23	31
VERSAILLES	25	26	71	100
WALLIS et FUTUNA				
Total	284	306	856	1042
Postes aux concours	108	91	178	168
Ratio candidats/poste	3	3	5	6

Roger Chudeau, directeur de l'encadrement a transmis, aux recteurs et aux secrétaires généraux une note relative à la campagne de recrutement 2010 dans le corps des personnels d'inspection. Pour pouvoir mesurer collectivement l'impact de cette campagne, il souhaite atteindre en termes de ratio par poste au concours les résultats suivants au plan national : 5 candidats par poste (le ratio était de 3 par poste pour la session 2009).

Une campagne même bien menée suffira-t-elle à susciter des vocations, quand on connaît nos conditions d'exercice, notre charge de travail et notre rémunération ?

Quelles conséquences si le ratio n'était pas atteint ? Chercherait-on à faire la preuve de la nécessité d'élargir le vivier de recrutement à d'autres catégories de personnels ? Que doit-on comprendre de cet objectif fixé quand on vient d'assister à une volonté de création d'une 4^e voie de recrutement sur titres au niveau licence ?

Pour le SIA, il n'y a qu'un niveau de recrutement celui de l'agrégation qui conforte notre crédibilité pédagogique auprès des enseignants qui bientôt seront eux-mêmes recrutés au niveau d'un Master !

La rédaction

Admissibilité : session 2009

AVS 15 POSTES / 35 ADMISSIBLES

ANCEL PATRICK	Poitiers
BARTIER BRUNO	Aix Marseille
BEN FABIEN OLIVIER	Nancy-Metz
BOSHI VERONIQUE	Créteil
BOURGET DOMINIQUE	Rennes
DAYDIE MARC	Créteil
DEMOURES ELISABETH	Créteil
DESLANDRES PHILIPPE	Créteil
DUBAN NADINE	Toulouse
DUCHIER VIVIANE	Grenoble
DVORSAK MAURICE	Besançon
FAUVIN NADETTE	Orléans-Tours
GIBERT JOEL	Lyon
GOULERET ISABELLE	Lyon
GUURLINGER SYLVIE	Toulouse
HAGET JEAN-CLAUDE	Bordeaux
HUGOT LAURENT	Reims
LAPEYRERE HELENE	Bordeaux
LASCAUX FABIEN	Orléans-Tours
LIENHARD GABRIEL	Besançon
MEILLIER ANNIE	Dijon
MITTET PHILIPPE	Créteil
MORACCHINI JEAN LOUIS	Corse
MOREL ETIENNE	Montpellier
MOUSSET FRANCOISE	Nantes
ORLAY JACQUELINE	Orléans-Tours
PEPIN PIERRE-YVES	Grenoble
QUERION ANNICK	Bordeaux
RANCHY ISABELLE	Grenoble
REBIERE JEAN-BAPTISTE	Créteil/Paris/Versailles
SAHAGUIAN FRANCK	Amiens
TARRAL DOMINIQUE	Créteil
TIRVAUDEY MARC	Caen
WILLHELM CHRISTIAN	Lille
ZIER BERNARD	Mayotte

ECO GESTION 8 POSTES / 10 ADMISSIBLES

CERANI FREDERIC	Créteil/Paris/Versailles
DEMEURE CLAUDE	Rennes
DUBAIL GERARD	Besançon
GODARD MARIE	Limoges
JOACHIM ROSE-LISE	Martinique
KREISS CHRISTOPHE	Créteil/Paris/Versailles
LE GOFF VALERIE	Caen
MAINDL MARIE-CHRISTINE	Strasbourg
PIETTE PATRICK	Nantes
ROMAND SYLVIANE	La Réunion

STI BIOTECHNOLOGIE 1 POSTE / 1 ADMISSIBLE

GOMEL FREDERIC Créteil/Paris/Versailles

STI ARTS APPLIQUÉS 1 POSTE / 2 ADMISSIBLES

BOURGOIN CLAIRE Créteil/Paris/Versailles
COT MIREILLE Créteil/Paris/Versailles

STI INDUSTRIEL 5 POSTES / 12 ADMISSIBLES

BAUDIN GERARD Martinique
CAESTECKER PASCAL Créteil/Paris/Versailles
DARRAULT CAROL Limoges
ERARD EMMANUEL Polynésie française
GARNIER ERIC Limoges
LAURENT CHRISTIAN Orléans-Tours
MASSEY JEAN-LUC Créteil/Paris/Versailles
MUSIAL MANUEL Toulouse
POIRIER JEAN-PHILIPPE Rennes
PRIGENT DOMINIQUE Rennes
ROCHEDIX FLORENT Créteil/Paris/Versailles
THIENPONT MICHAEL Créteil/Paris/Versailles

EPS 9 POSTES / 13 ADMISSIBLES

BERTRAND MARTINE Strasbourg
CHARPENTIER ERIC Grenoble
COURNAC JEAN-LUC Lyon
DU VERDIER THIERRY Bordeaux
DUMONT PATRICK Créteil/Paris/Versailles
FALCO ALEXANDRE Lyon
FLANQUART CORINNE Grenoble
FONNE MICHEL Strasbourg
GAUTIER ISABELLE Amiens
KREMPP YVES Strasbourg
MENARD CHRISTINE Aix Marseille
QUAGLINO MARTINE Grenoble
VOISIN BERNADETTE Créteil/Paris/Versailles

ARTS PLASTIQUES 1 POSTE / 3 ADMISSIBLES

BOURDOIS CYRIL Rouen
JOUXTEL CHRISTOPHE Créteil/Paris/Versailles
POUSSIER ISABELLE Grenoble

EDUCATION MUSICALE 1 POSTE / 3 ADMISSIBLES

GANDIN MARIE Clermont-Ferrand
ROLANDO THIERRY Amiens
SOLER SANDRINE Nice

SVT 5 POSTES / 7 ADMISSIBLES

BOBEE SABINE Créteil/Paris/Versailles
DESORMES HERVE Créteil/Paris/Versailles
GERARD JOHANN Rennes
MOULLET JEAN-MARC Lille
POTHET ALAIN Créteil/Paris/Versailles

TESNIERE MARC
 VERSCHAEVE SEVERINE

Créteil/Paris/Versailles
 Amiens

SCIENCES PHYSIQUES 7 POSTES / 13 ADMISSIBLES

ABRIAT PASCAL
 BERTHIER CHRISTOPHE
 BOULESTEIX THIERRY
 BROSSARD PATRICE
 DE FLAUGERGUES MARIE
 DECANTER SOPHIE
 DURAND PATRICE
 FOURNOU JEAN-PHILIPPE
 GUIRAL VINCENT
 JURY NICOLAS
 LARBAUD JEAN-CHRISTOPHE
 MOUTET LAURENT
 MURCUILLAT CLAUDE

Limoges
 Bordeaux
 Caen
 Nantes
 Grenoble
 Reims
 Poitiers
 Amiens
 Grenoble
 Créteil/Paris/Versailles
 Grenoble
 Amiens
 Créteil/Paris/Versailles

MATHÉMATIQUES 8 POSTES / 14 ADMISSIBLES

CAILHOL BRUNO
 GRIMALDI ANTOINE
 HAGOPIAN CATHERINE
 JANVIER PHILIPPE
 LE GOUZOUQUEC LOIC
 LISE JEAN-CLAUDE
 NOE LAURENT
 OLLIVIER GILLES
 PATRY GILLES
 PICARD SANDRINE
 SCHUBNEL YVES
 SERRIS CLAUDE
 SOUFFLET PIERRE PHILIPPE
 SPAGNOL JEAN-PIERRE

Nice
 Corse
 Polynésie française
 Mayotte
 Rennes
 La Réunion
 Créteil/Paris/Versailles
 Poitiers
 Caen
 Grenoble
 Besançon
 Aix Marseille
 Amiens
 Amiens

SES 1 POSTE / 3 ADMISSIBLES

ASSERAF-GODRIE SEBASTIEN
 BINET PASCAL
 PELLETIER MARC

Créteil/Paris/Versailles
 Grenoble
 Nantes

HISTOIRE GÉOGRAPHIE 7 POSTES / 16 ADMISSIBLES

BENTEUX JEAN-PAUL
 BERTHON PIERRE-HENRI
 BLUA VERONIQUE
 CABOCHE PATRICK
 COSSART FREDERIC
 FOURNIER GASSIE SOPHIE
 GRAVELEAU NATHALIE
 ICHER FRANCOIS
 JOYEUX ALAIN
 MALABRE NATALIE
 MERCERON FLORENCE
 NOAILLE JEAN MARC
 PASQUIER ANNE-FRANCOISE
 PUYAU ALAIN JEAN-ROBERT

La Réunion
 Créteil/Paris/Versailles
 Aix Marseille
 Lille
 Lille
 Créteil/Paris/Versailles
 Amiens
 Montpellier
 Montpellier
 Lyon
 Nantes
 Nice
 Créteil/Paris/Versailles
 Bordeaux

ROQUES MICHEL
VEZIAT EMMANUEL

Bordeaux
Amiens

ITALIEN 1 POSTE / 1 ADMISSIBLE

ALESSANDRINI CLAUDE

Clermont-Ferrand

ESPAGNOL 3 POSTES / 5 ADMISSIBLES

BERASTEGUI VIDALLE MICHEL
CARO SIMON
CHAMBERTIN JOEL
GOMEZ MARIA-CONCEPTION
GUIU LASHERAS LUISA

Toulouse
Mayotte
Martinique
Créteil/Paris/Versailles
Orléans-Tours

CHINOIS 1 POSTE / 1 ADMISSIBLE

BORDAS ANNE-MARIE

Créteil/Paris/Versailles

ANGLAIS 6 POSTES / 8 ADMISSIBLES

ALIMI RUTH EUGENIE
BRUSSON MICHEL ANDRE
DELON ANNE
HATRI SAMIA
KOUADIO KOUASSI FILY
LACHAMBRE MONIQUE
PAWLOWSKI NATHALIE CHRISTINE
WINDSOR JAMES

Créteil/Paris/Versailles
Créteil/Paris/Versailles
Nantes
Créteil/Paris/Versailles
Guyane
Limoges
Amiens
Bordeaux

ALLEMAND 2 POSTES / 4 ADMISSIBLES

COLE JOCELYNE
PESTEL JACQUES-ALAIN
PUZIO ELISABETH
VATTEMENT JOCELYNE

Nancy-Metz
Rouen
Créteil/Paris/Versailles
Rouen

LETTRES 8 POSTES / 11 ADMISSIBLES

BARJOLLE ERIC CLAUDE
BONNET ISABELLE
BRETHES JEAN-PIERRE
BROSSELIN BRIGITTE
DEBRAS ELSA
DRAVET FRANCOIS
GROSSET-BOURBANGE JEAN-PIERRE
LE HIR JOCELYNE
MENDIVE CHRISTIAN
REMER MARILYNE
RIERA BRIGITTE

Poitiers
Aix Marseille
Bordeaux
Dijon
Grenoble
Créteil/Paris/Versailles
Strasbourg
Rennes
Bordeaux
Créteil/Paris/Versailles
Créteil/Paris/Versailles

PHILOSOPHIE 1 POSTE / 1 ADMISSIBLE

BOARINI SERGE

Grenoble

Instaurer la confiance pour changer l'école

Il a beaucoup été question de la confiance et de son corollaire, la peur, aux 2^{èmes} Assises de la pédagogie. Organisées par le CRAP-Cahiers pédagogiques et intitulées cette année « Changer l'école, avec les enseignants », elles se sont tenues ce samedi 21 mars au Lycée Honoré de Balzac, Paris 17^e. Des témoignages à quelques solutions pour instaurer cette confiance en passant par les causes de la peur actuelle ressentie par les professeurs sur le terrain, les échanges se sont véritablement inscrits dans le but que s'étaient assignés les organisateurs en souhaitant « *affirmer que c'est l'engagement de tous, face à de vaines tentatives d'opposer parents et enseignants, enseignants et syndicats, syndicats entre eux pour mieux faire passer des réformes décidées à la va-vite, qui contribue à améliorer l'école* ».

Lancée lors de la première table ronde par Caroline Jouneau-Sion, professeure d'histoire-géographie en collège, à partir de son expérience personnelle, cette problématique a fait mouche. A l'origine, sa vision de l'inspection : sanction, jugement, notation... la confiance entre l'inspecteur et le professeur ne peut s'instaurer.

Sophie Audoubert, professeure de Lettre en collège RAR en Seine Saint Denis en écho, lui répond en deux temps. D'abord sur la nécessaire confiance entre les enseignants et les élèves : le dépassement de sa représentation initiale de l'enseignement dans le contexte d'une classe difficile a été, pour elle, le révélateur d'une possibilité de faire autrement avec les élèves en leur accordant confiance. Puis sur l'indispensable confiance entre les professeurs : la construction d'une programmation cohérente avec l'ensemble des enseignants de l'établissement sur le thème de l'imaginaire en 6^e a été son moyen de construire une cohérence instaurant ce cadre favorisant la confiance entre enseignants.

En creux, Laurent Ott, de l'ICEM-pédagogie Freinet, éducateur, enseignant parle de peurs à surmonter pour accéder à un « *regard global* » permettant une véritable transmission de savoirs obligatoirement éducatif. « *Peur des enfants, peur des programmes, peur des parents, peur des inspecteurs, peur des élus...* », sont ces peurs qu'il s'agit de combattre. L'institution le permet-elle ? Laurent Ott en doute.

Enfin, concluant la table ronde, Anne Barrère sociologue, professeure à l'université Paris Descartes, note que le schéma relationnel entre les élèves et les enseignants a bien changé. Ces derniers sont de plus en plus dans une « *dialectique du rôle et de la personne* ». Pour autant, fait-elle remarquer, « *la centralité de l'évaluation scolaire* » pèse sur tous les acteurs de la chaîne en brouillant les repères et en sapant la confiance. Pour preuve, pour les élèves comme pour les enseignants, l'autre « *ne pense qu'aux notes* ». Extraordinaire jeu de miroir marquant l'incompréhension, source de toutes les méfiances !

La messe est dite : le déficit de confiance est pointé par les acteurs de terrain comme l'empêcheur de changer l'école. Reste alors à repérer l'origine de ce déficit de confiance. Peut-être nous donnera-t-elle LA clef du changement. Là aussi ces 2^{èmes} Assises ont tenu leurs promesses.

Le terrain parle, au cours du débat ayant suivi la première table ronde, à propos de la nouveauté de l'approche par compétences reconnue comme pertinente, d'une non prise en compte du temps nécessaire à l'appropriation de ce nouveau paradigme éducatif par les enseignants.

Ça bouge !

DÉPARTS EN RETRAITE

Marc Goujon IGAENR
Gérard Lesage IGAENR
Serge Héritier, IGAENR
Guy Mandon IGEN
Claude Boichot IGEN
Jacques Bravo, IGAENR

NOMINATIONS

Philippe FATRAS, IA-IPR (académie de Lille), est nommé IA-DSDEN de Paris second degré, en remplacement de M. Michel MOREAU, muté

CESSATION DE FONCTION

Il est mis fin, dans l'intérêt du service, aux fonctions et au détachement de M. Jacques AUBRY IA-DSDEN du Rhône. Il est réintégré dans son corps d'origine, IA-IPR (EVS).

Serait-ce ce qu'Anne Barrère repère comme une dualité à distinguer : l'existence véritable de changements dans le quotidien de l'école d'une part et les réformes institutionnelles à « agenda serré » de l'autre ?

En écho, la deuxième table ronde, syndicale, avance quelques réponses. C'est une question de pilotage affirme Luc Bérille, secrétaire général du SE-UNSA : « *l'institution est dans l'injonction à un terrain qu'elle méconnaît totalement* ». « *Elle est normative alors qu'elle devrait être dans l'accompagnement* ». Les bases de la confiance sont, là encore, sapées. Roland Hubert, secrétaire général du SNES-FSU partage sensiblement la même analyse : « *l'institution est dans la prescription tout en laissant le terrain se débrouiller seul* ».

Pilotage défectueux ? Les syndicats enseignants ne s'en tiennent pas là : le manque de confiance initial, source de tous les autres, relève de l'absence de sens donné à l'école affirment-ils. Pour le SE-UNSA le choix d'une orientation claire des missions de l'école n'a pas été fait. Pour le SNES-FSU, les choix ont été faits ; ils relèvent d'une politique orientée exclusivement vers la satisfaction du marché, mais ils n'ont pas été débattus avec les principaux intéressés : les enseignants. Cette absence de débat ou de choix a donc pour conséquence leur défiance totale à l'égard du pouvoir et des réformes qu'il porte ainsi que leur sentiment d'instrumentalisation dès lors que celui-ci approche de trop près les expérimentations de terrain.

Dans ce paysage où règnent la peur et la méfiance alors que la confiance est identifiée comme paramètre incontournable du change-

Soutenez l'action du SIA ! Adhérez au syndicat des IA !

Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur le site



www.syndicat-ia.fr

ment, quels sont les rôles que peuvent jouer les IA-IPR chargés de porter et de généraliser sur le terrain les réformes ? Interpellés lors de la première table ronde et par les questions du public deux réponses ont été avancées.

La première, souhaitée par Caroline Jouneau-Sion lors de son intervention, concerne la pratique des enseignants au quotidien. Elle est de dépasser les seuls rôles de jugement et de notation qui semblent aujourd'hui perçus par les enseignants lors de nos inspections dans les classes. Conseiller les enseignants, leur ouvrir des perspectives et des possibles quant à leurs pratiques mais aussi quant à l'enrichissement de leurs déjà riches compétences professionnelles sont les pistes qu'ils nous avancent. Elles relèvent déjà de nos missions, mais sans doute faut-il davantage les rendre repérables, identifiables en insistant sur la dimension « pédagogique » de notre titre professionnel. La prise en compte des réalités de terrain, la reconnaissance des innovations pertinentes, le conseil dans ce cadre là de la réalité plus que dans le relai « top-down » d'une prescription institutionnelle deviennent alors source de confiance construite dans une approche « bottom-up ».

La seconde porte sur le malaise des enseignants né de leur suspicion relative, selon les syndicats, au non choix ou au choix retenu sans débat quant au sens de l'école. Ne serait-il pas possible pour les corps d'inspection de porter une réforme institutionnelle en pensant tout simplement sa complexité ? En l'absence d'objectifs clairement définis ou débattus (thèse défendue par les syndicats d'enseignant) tout choix politique devenu institutionnel porte obligatoirement en lui des enjeux. C'est ainsi que pour ce qui nous concerne, des enjeux éducatifs mais aussi des enjeux économiques et sociétaux seraient inhérents aux réformes en cours. Permettre aux enseignants de repérer ces enjeux possibles, en les exprimant voire en les illustrant, dans une totale loyauté Républicaine, ne serait-ce pas le moyen que pourrait développer les corps d'inspection, sur le terrain, pour rétablir cette confiance entre les enseignants et leur hiérarchie afin que changer l'école puisse devenir une réalité portée par chacun soucieux de la « réussite de tous les élèves » ? Cette « Réussite de tous les élèves », slogan politique polysémique, comme l'a fait remarquer le représentant du SE-UNSA, bien utile pour partager un sens à l'École sans le définir.

Yves Peuziat

Le thermomètre pédagogue

Question SH : "Avez-vous d'autres critiques à formuler à l'égard de Pisa ?"

Réponse J-Y Rochex : "J'en formulerai deux. D'une part, le fait que ses concepteurs ont privilégié les critères mesurables et le classement, au détriment de la réflexion théorique sur ce que les épreuves de Pisa sont censées mesurer. D'autre part, Pisa repose sur un double présupposé substantialiste : 1) en langue, en mathématiques ou en sciences, il existerait des compétences universelles et indépendantes des contextes culturels ; 2) ces compétences seraient stables chez un même individu, quels que soient les contextes et les conditions de l'évaluation." (*)

N'étant pas expert en évaluation, je ne sais pas si les concepteurs du programme PISA ratent leurs évaluations en usant d'une méthodologie peu fiable. Concernant le classement des élèves français au 32^e rang pour les sciences, c'est probable. J-Y Rochex l'affirme. Que les résultats soient fortement influencés, sinon déterminés, par les contextes culturels et les conditions d'évaluation, ne fait aucun doute. Mais avant l'évaluation, il y a le travail d'éducation au sein d'un contexte scolaire qui est loin d'être culturellement neutre. Peut-on conjurer le sort fait à l'élève français par la tradition et le destin qui attend l'élève s'il ne s'adapte pas aux rituels, us et coutumes ? Pour améliorer le système français, suffirait-il d'admettre qu'il n'y a pas de compétence universelle et stable ou faut-il adopter « une philosophie qui accorde le primat au développement harmonieux de l'élève dans sa globalité », comme le dit Paul Robert parlant du système finlandais ? Faut-il mettre l'élève au centre comme cela fut vainement envisagé en 1989 par une loi d'orientation ?

Dans notre système où les savoirs et les adultes occupent le centre à temps plein, en franchissant le portail de l'école tout enfant semble frappé soudainement, sans explication connue, de régression infantile avec perte d'autonomie considérable, ce qui nous obligerait à le surveiller comme lait sur le feu. Il s'agit sans doute d'un

effet *institution et tradition* incontrôlé, qui échappe à la volonté des adultes, mais heureusement réversible à la sortie. Dans ce même système où le savoir rigoureux est de rigueur, paradoxalement, la capacité de rétention de l'élève semble percée comme un tonneau. Cette hémorragie cognitive chronique nous oblige donc à évaluer en continu et de près, avant évacuation, sitôt enseigné, sitôt contrôlé, le niveau des connaissances acquises et leur degré de conformité au « programme ». Ce déficit contextuel d'autonomie comportementale et cognitive joue-t-il en défaveur de l'élève français, dans les évaluations internationales et nationales ? L'élève finlandais qui fréquente des écoles sans portail et des classes sans notation est-il avantagé et moins infantilisé ? Si l'on définit l'éducation comme l'action de conduire vers l'autonomie, alors on ne peut que constater la faillite de notre système dit éducatif, qui se comporte comme une mère anxieuse, à la fois surprotectrice et invalidante, plutôt que comme le pédagogue émancipateur qui accompagne l'enfant, en confiance et sereinement.

« chez nous tout est prétexte à mesure – subjective, puisque la note est à la discrétion du notateur – à toute heure, à tout moment, à propos de tout et de rien, dès la première année d'école. »

Cela devrait produire des effets négatifs sur les résultats mesurables. D'ailleurs, s'il n'était précisé que les critiques de mesure s'adressent à une évaluation internationale, on croirait qu'elles visent l'évaluation scolaire à la française : croyance en des « *compétences universelles et indépendantes*

des contextes culturels », croyance dans leur « *stabilité chez un individu quels que soient les contextes et les conditions de l'évaluation* » ! Avec une optique idéologique progressive, on voit mieux la paille chez le voisin que la poutre chez soi. En effet, depuis 40 ans, chez nous tout est prétexte à mesure – subjective, puisque la note est à la discrétion du notateur – à toute heure, à tout moment, à propos de tout et de rien, dès la première année d'école. Ce qui plombe l'émancipation de l'enfant et compromet le succès des apprentissages scolaires en France, c'est-à-dire l'acquisition de compétences et de savoirs, c'est que l'on confond, avec conviction et assiduité, l'étude avec la préparation à un concours ou à un examen. Le bacho-

tage sous forme de contrôle continu, instauré après 68, est une évaluation chronique obsessionnelle et pathologique, non des savoirs en cours d'acquisition, mais des capacités de performance de chaque élève, plus exactement de ce qui reste instantanément ou à court terme de l'enseignement magistral dispensé jour après jour. Comme on devrait s'y attendre, les résultats moyens sont souvent, pour ne pas dire toujours, décevants. L'élève de CP, paroissien d'école à la foi naïve de charbonnier, mais pécheur pas très catholique, oscille chaque jour entre le « Bien » et le « Mal ». Parfois en état de grâce, il collectionne les « bien ». Attiré par le « mal », il est déclaré « mauvais » s'il n'a pas eu un seul « bien » pendant plus d'une semaine, « en échec » si c'est pendant plus d'un mois. Insuffisamment attristé de ne pas satisfaire les attentes de la maitresse et de ses parents, non assez sanctionné d'être stoppé net dans ses apprentissages par les jugements négatifs qu'il collectionne, non suffisamment pénalisé de voir son avenir compromis, l'élève français s'entend reprocher de n'avoir pas « bien » travaillé, fautif du délit de paresse ou de parjure. Or, ce sont ces jugements moraux, hâtifs, brutaux, systématiques, sans appel, enregistrés à l'encre rouge et collés sur le front qui font « l'échec » et le « mauvais élève ». Si les chercheurs étaient notés, sans commentaire, dès le premier jour de leurs travaux, les vocations scientifiques seraient taries depuis quelques siècles. Sans instrument de mesure et sans unité-étalon, la note chiffrée, tout autant morale que le jugement, évalue le « devoir » et juge le « mérite ». Elle tombe sur la tête de l'élève, inéluctable et définitive comme une amende déclenchée par un éclair de radar sur l'automobiliste en infraction. Mais, en quoi l'élève en échec est-il fautif ? Cette culture traditionnelle de la notation a fini par changer le sens des mots. Dans l'école à la française aujourd'hui, réussir, c'est gagner, échouer, c'est perdre honteusement. Avoir de bonnes notes, c'est « bien travailler », de mauvaises notes, « mal travailler ». Aveuglée par cette obsession collective de notation, la nation tout entière attend des maitres qu'ils commettent un abus didactique quotidien sur chaque élève, du premier septembre au 30 juin, comme si la banalisation de la note pouvait *désabuser*. Une notation qui s'exerce en continu sur toute activité scolaire n'a plus aucun sens et ne mesure rien, puisqu'une situation d'apprentissage ne peut pas servir si-

« Dans l'école à la française aujourd'hui, réussir, c'est gagner, échouer, c'est perdre honteusement. »

multanément d'examen d'évaluation (et vice-versa) et que la mesure d'un progrès ne peut se faire que sur un écart entre un avant et un après. Elle ne mesure rien, mais elle juge, exprimant l'omnipotence dont l'institution cannibale investit le maitre. Sachant qu'en Finlande les élèves ne sont pas notés avant l'âge de 13 ans, quoi d'étonnant au constat de la faiblesse des

résultats français dans les évaluations internationales ? A l'âge de l'évaluation PISA, 15 ans, l'élève français a connu l'humiliation du zéro et la culpabilité de celui qui « *ne travaille pas* », « *n'apprend pas bien ses leçons* » et « *ne s'applique pas dans ses devoirs* », l'élève finlandais

ignore le stress scolaire.

Selon J.Y. Rochex, l'OCDE aurait choisi une batterie de tests internationaux qui favoriserait les élèves finlandais et pénaliserait les Français. Pourquoi ?

« Présumé PISA (antiscientifique) : *en langue, en mathématiques ou en sciences, il existerait des compétences universelles et indépendantes des contextes culturels* » dit-il, pour contester les résultats de l'enquête PISA... Les tests, qu'ils soient de performances ou de compétences, n'expliquent pas. Ils mesurent. Le thermomètre n'interprète pas la température qu'il affiche. Il ne nous dit rien sur le climat. Fahrenheit ou Celsius, son mercure, qui monte et descend avec le temps, constate des écarts entre la France et la Finlande. Ne nous contentons pas de regarder le doigt qui montre la lune, le mercure qui indique la température ! Pour comprendre, il faut aller voir. Paul Robert y est allé (**). Il nous a ramené des informations qu'on ne trouve pas dans l'enquête PISA. Bien sûr que les contextes culturels... **et les méthodes d'enseignement scolaire, qui vont avec**, sont des facteurs majeurs ! Les compétences des individus en cours ou en fin de formation varient en fonction **des contextes et conditions d'éducation et d'enseignement**. C'est bien ce qui fait, **culturellement**, la différence entre la Finlande et la France. Même moyennement valides, ces tests révèlent bien que, là où la pédagogie prévaut sur le bachotage et le méritantisme, les compétences s'améliorent. L'intelligence aussi varie avec les conditions éducatives et le climat institutionnel. La notation à la française, avec les commentaires souvent ironiques qui l'accompagnent, est-elle une forme d'évaluation scientifique ou un biais historique et culturel très pénalisant ? La « France » accepterait-elle de ne pas

noter ses écoliers avant l'âge de 13 ans ? On sait que les « pédagogistes » ont envahi la Finlande, qu'ils dictent la politique scolaire de son gouvernement et qu'ils en occupent les écoles. Pour le moment, les Finlandais ne sont pas tous dysphasiques, dyslexiques, hyperkinétiques, dysorthographiques, dyscalculiques, bègues, illettrés et analphabètes, mais cela ne devrait pas tarder. Que fait l'ONU ? En outre, ils parlent très bien notre langue. Ne vont-ils pas former des pédago-terroristes pour les envoyer frapper un peu partout dans notre hexagone ? Qu'attendent Le Bris, Finkielkraut et Brighelli pour inciter notre président à demander à l'ONU l'intervention de l'OTAN que la France va réintégrer ? La DGSE ne devrait-elle pas engager des agents sur place ?

« ... plutôt que de considérer les "biais" culturels comme des scories méthodologiques à éliminer ou à réduire au minimum, il faudrait pouvoir au contraire les mettre au cœur de travaux comparatifs pour mieux comprendre les différences et spécificités entre pays. »

Le « biais culturel » le plus « innocent » mais le plus efficient, parce que, idéologiquement, il semble aller de soi, n'est-il pas la moralisation des comportements d'apprentissage, la préention de récompenser le « mérite » des « bons » et de punir la « paresse » des « mauvais » ? Elève-t-on le niveau général d'une génération en stimulant les enfants au travail par la concurrence plutôt que par la solidarité ? Ces diverses opérations de mise en condition du gagnant et du perdant, qui consistent à transformer l'école en un monde céleste et juste qu'il faut mériter – tous appelés, mais peu d'élus –, ne s'appellent-elles pas tout simplement de la sélection par élimination ? A regarder les résultats des Finlandais, la réponse est claire ! A ce point de dérapage de l'acte éducatif, la condition morale faite à l'écolier français n'est plus un biais, c'est une déviation de but.

Les effets de ces biais, autant politiques et économiques qu'historiques et culturels, observables sur la psychologie des écoliers, comme sur leurs performances, hors évaluation, en sont évidents. Plutôt que de chanter cocori couac, il faudrait peut-être, comme Paul Robert, **s'intéresser aussi à ce qui se passe en amont des « performances », aux conditions et méthodes d'apprentissage, au statut accordé à l'écolier, à l'échelle des valeurs selon les cultures.** Selon les cultures, la vie a plus de valeur que les performances, ou inversement. Ce qui est remarquable, justement, c'est que, dans les pré-supposés de la philosophie de l'éducation, on privilégie, concurrence oblige, les performances

en France, le bien-être des enfants et des enseignants en Finlande. Et, paradoxalement, que constate-t-on à la sortie ?... A « la réflexion théorique sur ce que les épreuves PISA sont censées mesurer », je propose d'en ajouter une sur la condition de l'écolier français et **sur les conditions dans lesquelles il est censé apprendre.** Faut-il se mobiliser pour défendre l'école française ou ses écoliers ? En subsidiaire, le coût psychologique de l'acquisition des connaissances est-il plus élevé en Finlande ou en France ?

Selon Paul Robert, les petits Finlandais aimeraient l'école (finlandaise), les petits Français n'aimeraient pas l'école (française). Les élèves et professeurs finlandais seraient heureux à l'école (finlandaise), les élèves et professeurs français seraient malheureux à l'école (française). Mais pourquoi ? Pourquoi tant de francophobie scolaire ?

Laurent CARLE (février 2009)

(*) Sciences Humaines, Actualité : *Ecole, des évaluations qui fâchent*, n° 202, Mars 2009.

(**) La Finlande : un modèle éducatif pour la France ? Paul Robert, ESF Editeur.

Salubrité publique et religion

Formons nos élèves par la connaissance !

Le dogme religieux ne peut éventuellement pas être remis en question selon certaines croyances. Les papes précédents avaient au moins la pudeur de ne rien dire sur le sujet du préservatif même si celui-ci est contre leurs principes.

Cette fois-ci Benoît XVI non seulement réhabilite un prêtre négationniste mais cette semaine par ses propos, assassine un continent déjà exsangue. De nombreux catholiques d'Afrique obéissent à la lettre aux propos du pape et du jour au lendemain estiment que le fait de mettre un préservatif est un péché puisque le pape l'a dit.

Exemple : un tout petit pays comme le Swaziland (paradis fiscal coincé entre le Mozambique et l'Afrique du Sud) dont le roi exige de ses proches une parfaite santé et des contrôles réguliers, laisse sa population décimée par le virus : une personne sur deux serait touchée. Ce pays à majorité catholique est appelé à disparaître dans un avenir proche.

Les mœurs évoluent. Certains adolescents ont des relations sexuelles dès le collège. Au-delà de cette période où le Sidaction appelle nos dons, nous nous devons, en tant qu'autorité morale au sein de l'Education nationale, de favoriser l'accès à la connaissance en impulsant une éducation à la santé ouverte et confiante pour tous les élèves quelles que soient leur origine ethnique et/ou leurs croyances.

Quel « gay savoir » pour le 3^e millénaire ?

Paradoxalement je dirai qu'il y a surtout à désapprendre. Désapprendre les facilités. À titre d'exemple : les modes. Du jean au blouson, de la casquette aux baskets, c'est si facile d'être un visage pâle, mâcheur de chewing-gum, buveur de coca, fumeur de Marlboro, bouffeur de hamburger, voyeur de Titanic, m'as-tu vu en booster, m'as-tu écouté en portable, tatoué, branché, connecté. Les réussites des requins se fondent sur les modes à succès, suivies par le grand nombre. Déserte le Mondial et son hystérie. Débranche allègrement ta télé. Noircis allègrement une dent blanche sur trente-deux du top model de l'affiche 4 x 3 vantant le 4 x 4 esquinteur d'espaces. Allègrement, invente tes irrespects, tes refus, tes désobéissances, tes insoumissions. Il y a grand (dé) plaisir à franchir la ligne de la soumission volontaire vers la liberté qui est une succession de libérations. Libère-toi du machisme si tu es mâle. Ne rêve pas de la plus belle femme du monde. Elle n'est pas pour toi. Renonce à la Schiffer (1) : elle te ferait souffrir. Regarde ta voisine. Change ton point de vue sur elle. Elle n'est pas moche. C'est une femme et tu ne sais pas ce que c'est. Si tu es fille, cesse d'allumer des incendies. Tu détruis plus qu'un régiment d'artillerie. Écoute ton voisin. Oui, il dit des conneries. Non, ce n'est pas un con. C'est un homme et tu ne sais pas ce que c'est. Et toi et lui, copain-copine, voisin-voisine, lointain-lointine, vous êtes humains. Tu ne t'es jamais trompée. Jamais tu n'as pris un humain (même nabot, triso, sado, maso, homo, négro) pour un babouin. Alors allègrement, désapprends à le vouloir à tes pieds, désapprends à vouloir être flattée, désapprends la beauté fardée, bronzée, frimée, friquée. Évidemment, si tu fais HEC, Polytechnique, Sciences Po, l'ENA, on t'apprendra à apprécier les babouineries des babouins et babouines se soumettant au mâle dominant dans Belle du Seigneur d'Albert Cohen. Ainsi est la nature humaine, te dira le professeur en domination. L'homme est un loup pour l'homme. C'est la loi du plus fort qui est au fondement des rapports « humains ». Venu du monde des gens moyens, tu voudras rejoindre le monde des requins mangeurs de babouins. Technocrate de la Banque Mondiale ou manager chez Microsoft, tu y arriveras, à la force du poignet, à coups de langue alléchée, lécheur de bottes et lèche-cul. À toi qui rêves d'être Bill Gates (2), Ted Turner 2, George Soros 2, Rupert Murdoch 2, émir de Dubaï 2, d'Oman 2 ou du Qatar 2, à toi qui rêves fortune sur notre soumission à tes jeux boursiers et télévisés, je réserve une surprise. J'ai désappris la crainte du lendemain, j'ai désappris l'espoir en des lendemains meilleurs, j'ai désappris la foule et l'adhésion aux grandes émotions collectives, j'ai désappris le nombrilisme et l'individualisme, j'ai désappris la participation à l'euphorisation généralisée (appelée libéralisme, loi des marchés, mondialisation). Imagine ta situation quand nous serons dix à avoir désappris la servitude volon-

taire et qu'à nos enfants nous apprendrons la liberté, succession de libérations, l'égalité (les forts venant en aide aux faibles, les faibles réclamant l'aide des forts), la fraternité, succession de fraternisations (du lointain facile au difficile prochain). Ton emprise, ton empire s'effondreront.

À toi venu d'« en bas », de là-bas, des quartiers, je dirai : désapprends le verlan et l'esprit de revanche, la loi du silence et l'enfermement dans ta « différence », dans ta communauté. Désapprends la violence, le ghetto, le ressentiment. Pour toi, ce sera dur, tu vis dans l'urgence et l'impatience. Désapprends à tuer le temps, désapprends l'ennui, désapprends les ersatz de vie. Désapprends le stade, la boîte of night, la Golf fumée et sonorisée.

Et toi, venu d'« en haut », de la ville de Neuilly et des quartiers chics super-vigilés, désapprends le BC-BG, les mondanités, l'hypocrisie, le cynisme. Désapprends Saint-Tropez, les îles à cocotiers, les safaris, les raids dans le désert, le hors-piste, la snifferie. Désapprends les paradis fiscaux, les comptes suisses. Pour toi, ce sera dur, tu vis dans la puissance, le « tout m'est possible », le « tout m'est permis ». Désapprends l'impunité.

Dans les lycées du III^e millénaire, allègrement, on apprendra à se désintoxiquer, à se purger. Des déformations initiales et continues transmises par maman aux si petits, par papa aux si peu grands. Des méconnaissances présentées comme savoirs par les sophistes déformant nos enfants et adolescents. Dans les lycées du III^e millénaire, on aura besoin de vomissoirs plus que d'entonnoirs.

Déjà Ponocrates, le précepteur de Gargantua lui avait fait administrer par un médecin, une purge pour le débarrasser des mauvaises influences des rhéteurs et autres habiles manieurs de mots, détourneurs de fond(s), avant de proposer à cet esprit à nouveau vierge, une éducation idéale, consciente que science sans conscience n'est que ruine de l'âme, consciente que rire de soi est le purgatif, le vomitif garant de notre bonne santé d'homme de Thélème, d'homme du Désir. Dans les lycées du III^e millénaire, on complètera la classe comme lieu républicain (lieu de la raison, du droit, du bien commun) avec la classe comme lieu démocratique (lieu du désir, de l'épanouissement de chacun).

Jean-Claude Grosse,

Pour une école du gai savoir,
Les Cahiers de l'Égaré, 2004

1. Top model, déjà oubliée.
2. Riches, puissants. Et mortels.

L'école en danger : laquelle ?

C'est l'alerte. L'école est menacée, l'école est en danger ! Les sonneurs ne cessent d'appeler au combat. La petite musique du carillon « Chacun pour soi et que le meilleur gagne » est à présent couverte par le bourdon « Tous unis et solidaires ». Quels sont les enjeux ? Qui seraient les victimes de la disparition annoncée ? Qui seraient les gagnants ? D'où vient le danger ? Du pouvoir politique ou de l'idéologie dominante ? Des malveillances externes ou des dysfonctionnements internes ?

Si le gouvernement décidait, un jour, de fermer les bureaux de poste, la messagerie et le courrier ne disparaîtraient pas pour autant. Le « service », par un phénomène « naturel » de privatisation, de transfert par vases communicants, serait commercialisé, « assuré » par des entreprises privées. Comme la raison d'être de l'entreprise privée est le profit, le « service postal » ne serait fourni que dans les zones où ce commerce serait rentable. Tant qu'il y a de **la demande**, il y a de **l'offre**.

En 1948, on a fait plus que supprimer les maisons de prostitution, on les a interdites. La prostitution n'a pas disparu pour autant. Mais à quelles conditions pour les professionnelles et la clientèle ? Si on fermait les écoles publiques, l'enseignement se poursuivrait. Les capitaux privés s'en chargeraient. A condition que ce nouveau secteur économique génère du profit pour les investisseurs et les actionnaires. **L'école ne disparaîtrait donc pas. Toutes les écoles seraient privées et en concurrence**, comme toute entreprise, comme tout ce qui se vend, au besoin, avec des subventions publiques et les dons de mécènes. Le secteur non rentable, l'enseignement aux pauvres, resterait à la charge de l'état, des communes ou des ONG. Comme tout ce qui se dispense, il serait dispensé dans des dispensaires. Le plus rentable est d'enseigner exclusivement à « l'élite », ceux qui apprennent vite, qui ont de l'appétit et l'esprit de compétition. Cette tâche noble peut être confiée aux diplômés de l'université sans qualification professionnelle spécifique. D'évidence, il est, financièrement et intellectuellement, plus économique de trier les enfants à l'entrée, afin de constituer des classes « homogènes », que de donner une véritable formation en psychologie et pédagogie aux futurs enseignants, pour s'adresser à un public hétérogène. Les familles se battraient pour obtenir une inscription dans une école privée et... payante, comme dans les pays anglo-saxons. Car, dans un espace scolaire entièrement privé et concurrentiel, ce ne sont pas les familles qui choisiraient leur école, ce sont les direc-

teurs qui choisiraient leurs élèves. Vrais ou faux, les combats individuels pour « les bonnes écoles » se substituerait aux luttes sociales, comme ils font le quotidien de l'école pour la conquête des diplômes, en période de prospérité. La France se retrouverait dans la situation scolaire d'avant 1880. Reste à voir ce que l'offre privée proposerait. Des diplômes, des savoirs, de l'enseignement, de l'éducation, de la mise en condition, des apprentissages, de la pédagogie ? L'offre de cours magistraux, de préparation aux examens, de bachotage, de compétition, de sélection, de prix d'excellence, de récompenses diverses, de conformation à des « modèles de réussite », de normalisation, de dressage, l'enseignement privé la maîtrise très bien, maîtrise acquise par une expérience de plusieurs siècles.

Contrairement aux entreprises privées soumises à une logique financière, le service public national ne se limite pas à satisfaire la demande du moment. Au service de la vie, **il répond aux besoins** fondamentaux par-delà la conjoncture. Jules Ferry voulait une

école différente, une école pédagogique qui, un siècle et demi plus tard, n'ayant pas encore vu le jour, ne peut pas disparaître. En ce temps-là, les hussards en blouse noire ont continué les méthodes traditionnelles de l'éducation catholique des frères des écoles chrétiennes, sans soutane, sans crucifix, sans vierge, sans prières, mais avec le drapeau tricolore et la Marseillaise. On leur avait donné pour mission de

convertir en bons Français les petits provinciaux paysans et patoisants, colonisés intérieurs, dont l'état jacobin avait besoin pour défendre la patrie et reconquérir l'Alsace-Lorraine que les envahisseurs prussiens lui avaient enlevée en 70. Ils ont si bien formé ces futurs soldats patriotes que la revanche fut prise et l'Alsace reprise en 14-18. A quel prix ? Au prix de tant de vies qu'il fallut, la guerre finie, remplacer ces pertes humaines et franciser encore une fois les « nouveaux provinciaux » non francophones, immigrés espagnols, portugais, italiens, polonais, africains et nord-africains. Et on recommença après la deuxième (que Brassens n'appréciait pas autant que la première).

Depuis qu'elle existe, en façonnant l'enfance à la demande, l'école publique a souvent servi le projet politique de l'époque et l'idéologie dominante du moment plutôt que poursuivi l'idéal laïque de développement harmonieux des enfants du peuple. La patrie n'est plus en danger. L'école de la France européenne du XXI^e siècle n'a plus de guerres en préparation. Qu'attelle à préparer ? Comment se définit-elle ? Le système éducatif moderne est-il un prytanée où on apprend à se

*« Plus que l'école,
c'est l'idéal républicain
de Jules Ferry
qui est à défendre »*

taire et à obéir avant de penser ? un séminaire où on apprend à croire avant de réfléchir et de critiquer ? une institution où le doute est exclu et la foi de mise ? un lieu de formation à l'esprit scientifique, à la citoyenneté, où on apprend à douter, à réfléchir et à penser avant de croire, d'obéir, d'acheter et de voter ?

Plus que « l'école en danger », il faut défendre le principe de l'égalité de tous les Français pour l'accès à la culture, le droit à l'éducation, à la citoyenneté et au savoir. **Plus que l'école**, c'est l'idéal républicain de Jules Ferry qui est à défendre. Ce qui est en danger et en voie de disparition, aujourd'hui, c'est le projet d'école éducative et démocratique, celle qui ne se borne pas à transmettre des savoirs « aux plus méritants », faute de ne pouvoir accueillir que des bons élèves, celle qui ne renvoie pas les autres vers les classes de relégation en

pré-chômage, vers la consommation de compensation, celle qui offre une variété de dispositifs souples pour répondre à la diversité des élèves, celle qui ne diffère pas la citoyenneté scolaire jusqu'à satisfaction des revendications corporatives. L'école pédagogique n'attend pas les dotations budgétaires, les postes en nombre suffisant, les moyens logistiques satisfaisants pour éduquer une jeunesse qui, elle, grandit sans attendre. C'est l'idée de pédagogie, en perdition depuis des décennies, qu'il faut sauver. La pédagogie, c'est le progrès humain par l'éducation et la démocratisation de l'école. La vocation de la scolarité obligatoire est de **répondre aux besoins** et **non à la demande**, de fournir une culture commune à tous les Français et non aux meilleurs d'entre eux. Pour cela, il faut renoncer à l'enseignement sélectif et aux méthodes discriminatoires.

Chez les conservateurs de la « nouvelle école », gardiens du musée de l'enseignement, on utilise les *bonnes vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves*. Comme dans tout musée, on regarde et on s'instruit sans toucher. On apprend à lire sans lire : « tu liras quand tu sauras ! ». Depuis 20 ans, les penseurs du passé, adorateurs de la lecture au bruit, honnissent et dénigrent les pédagogues, qu'ils nomment « pédagogistes » pour nous faire croire qu'ils respectent la pédagogie des pédagogues, mais qu'ils dénoncent l'extrémisme des subversifs : « c'est pas pareil ! » En fait, ils ignorent la pédagogie. Ils ne veulent pas de ce qu'ils ne savent pas faire. Plutôt que de s'y former, ils réclament son abolition. Comment peut-on réclamer la mort de pratiques qui « n'affectent » que 5 % d'enseignants, minoritaires et marginaux, invisibles donc aux yeux des fomenteurs de cabales ? Il est vrai que l'école pour tous et l'école du méritantisme ne peuvent ni vivre ensemble, ni se reproduire mutuellement. Ainsi, promouvant une conception élitiste de l'école, ils préparent depuis longtemps l'opinion, sciemment ou inconsciemment, aux projets de démantèlement du service public. La propagande anti-

pédagogique va au devant de la privatisation. Faut-il se rallier aux conservateurs et défendre avec eux une école qui élimine les plus faibles avant de sélectionner les meilleurs ou inventer une école service public d'éducation pour tous ? C'est la question.

Que deviendra l'enseignement déjà assuré par des écoles privées ? Dans la mesure où l'état les rémunère, leur impose un programme et garde un œil sur leurs pratiques, les enseignants privés sont relativement indépendants de leurs employeurs. La libéralisation de l'enseignement leur sera fatale. Prisonniers de leurs employeurs et soumis au principe de rentabilité, ils ne seront plus libres du tout. La liberté économique et professionnelle est un privilège de patron, pas d'employé. C'est le directeur de l'école, sous le contrôle de son conseil d'administration, qui recrutera ses maîtres, pour

un contrat à durée déterminée. Maîtres privés et maîtres publics peuvent fraterniser le temps d'une trêve de Noël. Les financiers ne cesseront pas pour autant la guerre économique. L'argent n'attend pas. Seuls, les enseignants publics, titulaires d'un contrat à vie sont, même mal payés, suffisamment libres économiquement, intellectuellement et socialement pour cesser, s'ils le veulent, de « faire ce qui se fait comme on a toujours fait », pour oser, contre tous les conservatismes, l'innovation pédagogique dans leur classe et l'éducation à la citoyenneté au quotidien. Réclamer plus de moyens pour faire plus de la même chose, c'est s'attacher à ses chaînes. Etre libre, c'est penser différemment et faire autrement. Pour les professionnels de l'éducation (enseignants et encadrement compris), la liberté pédagogique, ce n'est pas la possibilité de choisir **sa méthode** sur le plateau présenté par l'offre commerciale. C'est la capacité de discerner les actes didactiques concordants avec l'intérêt de l'enfance, de travailler avec la diversité et les intérêts des enfants présents dans la classe, de connaître la psychologie des apprentissages. Pendant que c'est encore possible, sauvons la pédagogie, le seul chemin vers la liberté professionnelle, vers un enseignement de qualité pour tous, seule manière d'enseigner dans une école publique démocratique !

« On entre en pédagogie quand on abandonne toute attitude de mépris envers l'élève, qu'on crédite de toute l'intelligence possible, malgré les erreurs qu'il peut faire. »

**Sarkozy pédagogue, Michel Fabre,
Forum Meirieu, 28 février 2009**

Le SIA, le syndicat de tous les IA. Renforcez le !

Montant des cotisations		somme versée	Coût réel après réduction d'impôt *
Cotisation d'accueil pour une première adhésion		60 €	20 €
Stagiaires et retraités (sans distinction d'indice)		60 € (30 € pour les stagiaires 1ère année ayant déjà versé 30 €)	20 €
Actifs	Jusqu'au 4° échelon inclus	100 €	33 €
	5° et 6° échelon	120 €	40 €
	Au-delà	145 €	48 €

*66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du revenu imposable de l'année du règlement sur présentation d'un reçu dressé par le trésorier à la date de réception du chèque. Cette disposition minore considérablement le coût réel à la charge des collègues (voir tableau ci-dessus). **Les cotisations versées avant le 31 décembre 2009 permettront une déduction fiscale sur les revenus 2009.**

Dès réception de votre chèque, l'**attestation fiscale de paiement** de votre cotisation vous sera adressée à la date de réception du chèque. Si vous relevez une quelconque erreur, n'hésitez pas à contacter le trésorier du SIA :

Michel Pinçon, 66 allée du Lac inférieur, 78110 Le Vésinet, 06 73 27 26 71

BULLETIN D'ADHÉSION

SIA, 104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS

Téléphone : 01 41 63 27 65 Télécopie : 01 41 63 15 48

Messagerie électronique : syndicatia2@gmail.com

Nom :

Prénom :

Spécialité :

Échelon :

Fonction :

Académie :

Adresse :

Adresse électronique : **Téléphone :**

Adhère au SIA pour l'année scolaire 2008 - 2009

à compléter et à envoyer à votre correspondant académique (ou directement au SIA) accompagné d'un chèque à l'ordre du SIA.

NB : pour un paiement différé ou fractionné, indiquez à part les dates souhaitées pour l'encaissement.

I.A
Imprimeur : CRDP d'Auvergne
15, rue d'Amboise – 63037 Clermont Ferrand Cedex1
N° CPPAP : 0511S07886

Directeur de Publication : Robert PROSPERINI
Rédactrice en chef : Michèle VINEL
Périodicité : 8 numéros par an
Abonnement 12 euros – LE NUMERO : 2.30 euros